

PROCES-VERBAL SEANCE DU MARDI 6 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 6 février à dix-huit heures trente minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Présent(e)s : BERNA Martine, CABROL Jacqueline, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, TONON Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

AUSSILLOU Pierre : procuration à KAMILLE Abou-kanh

CATALA Gérard : procuration à MILHET Benoit

RAYSEGUIER Christian : procuration à CABROL Jacqueline

RUIZ Benoit : procuration à BERNA Martine

Absent(e)s : LECUTIER Jean-Marc, KAMILLE Abou-kanh,

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présent.

Après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des [articles L. 2121-10 à L. 2121-12](#), LE QUORUM N'EST PAS ATTEINT.

Mme Le Maire informe les élus présents que le conseil municipal sera à nouveau convoqué. Il délibèrera alors valablement sans condition de quorum.

Ordre du jour du Conseil Municipal du mardi 6 février 2024 à 18h30

- Plan de financement pour la reconstruction du mur rue du Pont Rodier.
- Plan de financement pour la reconstruction du mur rue du fort.
- Modification de la délibération n°2023_D39.
- Renouvellement du contrat ATSEM.
- Renouvellement du contrat de location de Mr PETZEV.
- Concertation du public et avis du PNRHL dans le cadre des ZAER.
- Questions diverses.

Le Maire
Jacqueline CABROL